

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 17 février 2015, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	vice-présidente
M. Bruno Allard,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire

tous les membres du comité exécutif et formant quorum. M<sup>me</sup> Lise Allaire, directrice général, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M<sup>me</sup> France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M. Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

**VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1549/SSGC)**

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015.

Adopté

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1550/SSGC)**

M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1551/SSGC)**

M. Éric Filiatrault, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Octroi du mandat au Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour le dossier d'appel d'offres pour l'acquisition de gaz naturel pour une durée de deux ans avec possibilité d'une année d'option SAR350-2015;
8. Questions diverses;
9. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

**OCTROI DU MANDAT AU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) POUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE GAZ NATUREL POUR UNE DURÉE DE DEUX ANS AVEC POSSIBILITÉ D'UNE ANNÉE D'OPTION-SAR350-2015 (RCE-1552/SRM)**

**ATTENDU QUE**, selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la CSRDN doit octroyer un mandat officiel par écrit à l'organisme qui la représentera au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

**ATTENDU QUE** le montant total dépasse le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

**ATTENDU QUE** par ce mandat, notre organisme s'engage à acquérir le gaz naturel selon les quantités spécifiées auprès du fournisseur retenu par le CCSR et à respecter les conditions prévues au document d'appel d'offres pour la durée prévue au contrat;

**ATTENDU** la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le mandat de procéder à l'appel d'offres public au CCSR selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'octroi du contrat pour l'acquisition de gaz naturel auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le mandataire du CCSR et de respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents afférents.

Adopté

**QUESTIONS DIVERSES**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1553/SSGC)**

M. Éric Filiatrault, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 35.

Adopté